

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 31

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 16**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

19/07/2023

**25 présents :** *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.  
*Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes HERAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**06 Pouvoirs :** Mme ANDRE Valérie à Mme HERRAULT Françoise, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. LARDE Alain à Mme VERRIER Muriel, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian.

**04 Absents :** MM. BILLON Pierre, CORMIER Philippe, PICHE Barthélémy, PARAVY Jean-Claude.

**OBJET :** CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DU BALISAGE DE SENTIERS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers approuvé par arrêté préfectoral du 25 mai 2023 ;

Vu la délibération n°2019\_06\_25\_04 du 25 juin 2019 définissant l'intérêt communautaire ;

Considérant le projet de convention proposé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour l'entretien du balisage de sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées ;

Monsieur le Président ;

**INDIQUE** que la communauté de communes Val Guiers est compétente pour l'entretien du balisage et de la signalétique des sentiers de randonnées inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

La Fédération Française de Randonnée Pédestre a proposé ses services pour l'entretien d'un sentier situé à St Maurice de Rotherens, commune déléguée de S<sup>t</sup> Genix-les-Villages.

Le sentier identifié mesure 11,5 km. Le service d'entretien du balisage sera facturé 35,00€ du kilomètre, soit 402,50€.

**PRECISE** l'entretien consiste en :

- Balisage peinture conforme à la charte départementale ;
- Débaisage des traces obsolètes, non conformes ou vétustes ;
- Dégagement des obstacles gênant la vision des lames, poteaux, ou balises plaquettes ;
- Nettoyage des lames directionnelles.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** les conditions de cette convention d'entretien ;  
➤ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/08/2023,

Le Président,  
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance  
Georges CAGNIN

